

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Décembre 2018

282x18

FERMETURE DU THÉÂTRE HENRI MARTINET - TRANSFERT DE LOCATIONS SUR LA SALLE JAS ROD

En raison de l'incendie du 30 juillet 2018 sur les locaux de l'ancienne médiathèque, le théâtre Henri Martinet est fermé pour une durée indéterminée.

Des associations de la commune louaient chaque année le théâtre Henri Martinet afin d'y proposer des manifestations et événements. Il est précisé que ces manifestations ne peuvent être déplacées sur l'Espace Tino Rossi, pour des raisons techniques ou de fréquentation, ou encore pour des raisons de plannings d'occupation de la salle et de personnel affecté.

En conséquence, afin de ne pas pénaliser ces associations et les publics, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le déplacement des manifestations répertoriées ci-dessous sur la salle Jas Rod aux tarifs du théâtre Henri Martinet (délibération 320x15 du 21 décembre 2015) selon les possibilités du planning de la salle.

Liste des associations et manifestations concernées, selon les locations répertoriées sur les années 2017 et 2018 :

- Association Studio Mélodie, pour un spectacle des élèves de l'association à raison d'une fois par an.
- Association Minotaure et Compagnie, pour un spectacle des élèves de l'association à raison d'une fois par an.
- Association La Clef des chants, pour le spectacle de fin d'année de l'association.
- Association La Porte des Étoiles, 3 jours consécutifs en fin d'année scolaire pour le Cafés-théâtre.

Il est précisé au Conseil municipal que les manifestations pour lesquelles l'équipement est mis gratuitement à disposition ne sont pas répertoriées dans la liste ci-dessus, celles-ci nécessitant une délibération pour la mise en place d'une convention de partenariat.

Vu l'avis favorable de la commission Promotion de la Ville

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE le transfert des manifestations répertoriées
- AUTORISE l'application du tarif initialement prévu pour le théâtre Henri Martinet
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 21 Décembre 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA